

Questions orales

teurs canadiens aujourd'hui. La TPS remplacera cette taxe.

Mon collègue parle de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. J'ai des lettres de membres de la FCEI qui ont entendu ce qu'a raconté leur président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .mais qui n'ont pas entendu parler des renseignements que renferme ce document. Ils veulent savoir immédiatement ce qu'il y a dans ce document, c'est-à-dire en quoi la TPS les touchera, comment elle peut aider leur entreprise, quelle incidence elle aura du point de vue de la comptabilité—toutes ces choses qui sont importantes pour la mise en oeuvre de la taxe.

Ces gens veulent avoir les renseignements nécessaires pour pouvoir se préparer afin d'être prêts lorsque la TPS entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1991.

[Français]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a aujourd'hui, à la une du *Montreal Gazette*, une photo de 775 personnes âgées qui faisaient la file à 7 h 30 hier matin pour recevoir de la nourriture à une banque d'alimentation. Sept cent soixante-quinze personnes âgées! Monsieur le Président, c'est une honte nationale! Et en même temps, le ministre essaie de convaincre les personnes âgées que la TPS est bonne pour elles. Les personnes âgées méritent beaucoup de dignité dans leurs vieux jours, non pas des banques d'alimentation. Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour les personnes âgées?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense pouvoir affirmer sans risque d'erreur que la situation des 775 personnes âgées dont parle le chef du Nouveau Parti démocratique sera meilleure après l'entrée en vigueur de la TPS qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'aimerais demander à ma collègue si elle a pris le temps de dire aux personnes âgées que les aliments qui se trouvent dans les banques d'alimentation ne sont pas taxés.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les produits alimentaires de base ne sont pas assujettis à la taxe. Les repas des cuisines volantes ne le sont pas non plus, ni les repas des foyers pour personnes âgées. Il n'y aura pas de taxe sur les soins de santé, les soins dentaires, les loyers résidentiels, les médicaments d'ordonnance ou les appareils médicaux.

Tout cela, outre le fait que le crédit pour TPS aidera tout particulièrement ces personnes, explique pourquoi je dis que leur situation sera meilleure après l'entrée en vigueur de la TPS. Elles recevront le crédit pour TPS quatre fois par an, sous forme de chèque. Soixante-quinze p. 100 des personnes âgées seront en meilleure posture qu'elles ne le sont aujourd'hui lorsque la TPS sera en vigueur.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis sûre que les Canadiens se réjouiraient de pouvoir lire demain, en manchettes, que le gouvernement n'imposera pas de taxe aux banques alimentaires.

Que le ministre aille dire, pour voir, aux 15 000 personnes âgées qui vont s'approvisionner tous les mois aux banques alimentaires que la TPS va améliorer leur sort. Qu'il aille leur expliquer que la poussée inflationniste que provoquera la TPS, selon ses propres prévisions, ne fera aucun mal aux retraités et aux gagne-petit. Qu'il nous démontre que les pauvres s'en trouveront mieux.

Le ministre va-t-il maintenant retirer cette taxe et cesser de se démener pour convaincre les Canadiens qui ne le croient pas que cette taxe leur sera profitable.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons démontré, avec notre réforme fiscale, comment nous avons réussi à soustraire, de la liste des contribuables 850 000 citoyens qui ne paient plus d'impôts maintenant. Nous faisons exactement la même chose en réaménageant la taxe de vente.

J'ai déjà entendu plusieurs fois ma collègue nous dire que la TPS n'améliorera pas le sort des personnes âgées. J'ai déjà démontré le contraire dans les fascicules et le document technique que j'ai fait paraître.

Ce n'est pas moi qui ai fait ces calculs. Ce sont des fonctionnaires qui travaillent dans l'intérêt du pays au mieux de leurs connaissances.

Les chiffres démontrent que 84 p. 100 des personnes âgées profiteront du crédit. Si la députée ne peut prouver le contraire, elle ne devrait plus continuer alors de répan-